



Communiqué de presse

Paris, le 21 septembre 2006

UNIFED et USGERES signent un protocole de coopération

Au terme de longues discussions, UNIFED et USGERES se sont engagées par un protocole de coopération à développer et promouvoir les valeurs de l'économie sociale et à œuvrer pour une reconnaissance pleine et entière des employeurs dans ce champ.

Dans cet esprit, UNIFED et USGERES s'engagent à conduire des actions de partenariat et de collaboration pour une juste représentation des employeurs de l'économie sociale dans les instances économiques et sociales, notamment dans celles traitant des problèmes d'emploi et de formation.

UNIFED ET USGERES, reconnaissant la nécessaire identification des branches professionnelles de l'économie sociale et leur périmètre de négociation interne, s'engagent à n'intervenir publiquement que sur les champs relevant des branches professionnelles et secteurs coopératifs qu'elles représentent respectivement.

Les objectifs de coopération établis par le protocole sont :

- La promotion de réflexions et travaux sur les questions d'emploi et de formation pouvant conduire à la négociation d'accords interprofessionnels ;
- Le développement d'actions auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir la représentativité des employeurs de l'économie sociale ;
- L'action auprès des pouvoirs publics pour que le champ de l'économie sociale obtienne les mêmes moyens d'aide au paritarisme que le champ interprofessionnel ;
- La présentation de listes communes aux élections Prud'homales dans le cadre de l'Association des Employeurs de l'Economie Sociale.

Dans ce cadre, UNIFED et USGERES signeront l'accord interprofessionnel sur la formation tout au long de la vie dans l'économie sociale le 22 septembre 2006.

Contact presse UNIFED
Denise ANNANDALE-MASSA
☎ 01.44.23.04.06

Contact presse USGERES
Sébastien DARRIGRAND
☎ 01.43.41.71.72